


Bon d'enlèvement Rockcycle

À retourner au Service Relation Client (+ photo )
commandes@rockwool.com ou 01 40 77 79 42

Date

Fournisseur isolant ROCKWOOL

Tél. _____ em@il

N° de commande ROCKWOOL :

Nom de l'entreprise de pose

Nom du chantier

Rue

Ville

CP



Contact sur site

em@il

■ Horaires d'accessibilité du chantier :

	De	h	à	h	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
MATIN									
APRÈS-MIDI									

■ Date d'enlèvement souhaitée du _____ au _____

- **Accessibilité :**
- Semi-remorque : OUI NON 
 - Porteur hayon : OUI NON 
- > **Chariot élévateur pour chargement** OUI NON

■ Big bags à reprendre

■ Nombre de big bags

Les Big Bags doivent être **fermés** et conditionnés sur **2 palettes bois**

> Nombre de Big Bags par collecte :

- Semi-remorque : **22**
- Porteur hayon : **12**

Laine Plastique Rockpanel

 **Interdiction de gerber les Big Bags**



STRICTEMENT INTERDIT

- 1 Ne pas mélanger les déchets de laine de roche avec les emballages plastiques.
- 2 Ne pas mettre les emballages d'autres produits.

■ Piles de palettes bois à reprendre

■ Nombre de piles par collectes = 13

Les palettes doivent être correctement empilées par piles de 20 palettes minimum



Signature

Pour la gestion des enlèvements merci de prendre contact par e-mail ou par téléphone aux coordonnées ci-dessous :
commandes@rockwool.com ou 01 40 77 79 42

Les données personnelles recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par ROCKWOOL FRANCE S.A.S. pour répondre à votre demande de service. Elles pourront également être utilisées à des fins de statistiques et de prospection commerciale sous réserve de l'absence d'opposition de votre part. Elles sont conservées pendant 3 ans à compter du dernier contact. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), sur justificatif de votre identité et si les conditions d'exercice de ces droits sont remplies, vous pouvez exercer vos droits d'accès, droit de rectification, droit d'effacement, droit à la limitation des traitements, droit d'opposition, droit à la portabilité de vos données et droit de définir le sort de vos données post mortem en nous contactant aux adresses suivantes : donneespersonnelles@rockwool.com ou ROCKWOOLFRANCE S.A.S., Données personnelles, 111 rue du Château des Rentiers, 75013 Paris. Lorsque cela est prévu par la législation applicable, vous avez le droit d'obtenir une copie des données personnelles vous concernant que nous détenons. Pour toute information complémentaire vous pouvez avoir plus de précisions sur notre Politique de sécurité des données en cliquant [ici](#).

ROCKWOOL FRANCE S.A.S.

111, rue du Château des Rentiers - 75013 Paris - Tél. : +33 (0)1 40 77 82 82 - www.rockwool.fr

Conditions générales de vente spécifiques au service Rockcycle

La société ROCKWOOL FRANCE SAS, société par actions simplifiée au capital de 12 348 450 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 305 394 397, sise 111 rue du Château des Rentiers – 75013 PARIS (ci-après « ROCKWOOL »), commercialise un service de récupération de déchets de laine de roche appelé Rockcycle à l'attention de ses clients professionnels (ci-après le « Client »).

Toute vente du service Rockcycle est régie par les Conditions Générales de Vente de ROCKWOOL complétées ou modifiées par les stipulations des présentes conditions générales spécifiques au service Rockcycle. Le Client reconnaît et accepte que toute commande du service Rockcycle implique obligatoirement l'acceptation sans réserve en sus des conditions générales. Toute clause contradictoire contenue dans un document émanant du Client ne sera opposable à ROCKWOOL qu'en présence d'une acceptation expresse et écrite de ROCKWOOL.

1. COMMANDE

Après réception du devis transmis par ROCKWOOL, le Client émettra sa commande du service Rockcycle qui devra faire l'objet d'une confirmation de commande communiquée par ROCKWOOL validant la date et les conditions d'enlèvement acceptées.

2. CONDITIONS DE RÉCUPÉRATION

Pour être récupéré par ROCKWOOL, le Client remplira une « Fiche de renseignements chantier » détaillant les informations nécessaires à ROCKWOOL pour déterminer si l'exécution du service Rockcycle peut être programmée. La fiche doit également être accompagnée de photos. Un contrôle du contenu des BigBags doit être effectué avant toute demande d'enlèvement : ce contrôle sera validé par l'envoi de photos.

Les déchets de laine de roche devront obligatoirement respecter les conditions suivantes :

- Il ne peut s'agir que de laine de roche exclusivement ; tout autre matériau isolant ne pourra être traité par ROCKWOOL ;
- La laine de roche peut être revêtue d'un revêtement type voile de verre ou kraft (produits initialement commercialisés avec un revêtement), sont exclus les panneaux revêtus de bitume ou de feuille d'aluminium ;
- La laine de roche doit être propre et sèche ;
- La laine de roche doit être hors d'eau ;
- La laine de roche doit être conditionnée
 - sur des bigbags fermés placés sur des palettes en bois
 - compactée et mise sous balle puis placée sur des palettes en bois housées avec un film plastique ; les palettes fournies ne seront pas restituées au Client ;
- Les palettes doivent être suffisamment stables pour être manipulées en toute sécurité à l'aide de chariot élévateur ou transpalette ;
- ROCKWOOL organisera le transport des déchets de laine de roche depuis le lieu demandé par le Client.
- Le Client adressera sa demande d'enlèvement au moins 10 jours ouvrés avant la date souhaitée.

3. PÉNALITÉS DUES PAR LE CLIENT EN CAS DE NON-CONFORMITÉ DES DÉCHETS À COLLECTER OU COLLECTÉS

Les déchets de laine de roche non conformes envoyés par le Client pourront être refusés par ROCKWOOL lors de leur mise à disposition pour enlèvement sur le site de prise en charge ou après leur arrivée sur le site de ROCKWOOL ou après inspection par ROCKWOOL après leur déchargement, et pourront être renvoyés en intégralité au Client et aux frais de ce dernier.

ROCKWOOL se réserve également le droit de facturer des indemnités d'un montant de cinq cents (500) euros HT par camion retour de déchets non conformes.

ROCKWOOL se réserve néanmoins le droit, à son choix, de procéder à la mise en enfouissement des envois non conformes du Client à ses frais.

En tout état de cause, le Client indemniserá ROCKWOOL de l'ensemble des sommes qu'il pourrait engager dans le cadre de cette non-conformité. Une facture de régularisation sera envoyée au Client après renvoi ou mise en décharge des envois non-conformes.

4. CONDITIONS DE PAIEMENT

Les factures sont adressées après enlèvement des déchets sur le site de prise en charge du Client. Les factures seront payables dans un délai de 45 jours à compter de leur date d'émission. Tout retard de paiement entraînera le règlement d'une part, de pénalités de retard au taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal, et ce jusqu'au complet paiement des sommes dues ; et d'autre part, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. En cas de frais de recouvrement exposés supérieurs à ce montant, une indemnité complémentaire pourra être demandée sur présentation des justificatifs correspondants.